

# POLITIQUE

## CONSEIL D'EDUCATION DE MONTGOMERY COUNTY

---

**Textes connexes :** ABA, ABC, ABC-RA, ACA, AEB, GEG-RA, IFA, IFA-RA, IHB-RA, IKA, IKA-RA, IOA, IOA-RA, IOB, IOD, IOD-RA, IQD, IQD-RB, ISB-RA, JEA-RA

**Services responsables :** Chief Academic Officer

### Enseignement au collège

#### A. OBJECTIF

Les années de collège sont cruciales dans la définition du parcours scolaire, social et émotionnel de chaque enfant et la détermination de leur réussite future. Le Conseil d'éducation s'est ainsi engagé à élaborer un programme de collège stimulant et complet qui offre une base pour l'amélioration continue de l'enseignement et de l'apprentissage. Ce programme comprend des attentes élevées en matière de réussite scolaire pour tous les élèves et un environnement favorable au développement social, émotionnel et physique des élèves de 6ème, 7ème et 8ème grade.

Le collège est une opportunité pour les élèves de développer leur confiance, leurs compétences et leurs capacités de prise de décision indépendante, dans une culture qui les encourage à se lancer des défis académiques et découvrir leurs centres d'intérêt. Avec son programme rigoureux, un enseignement conçu pour les adolescents et des activités parascolaires, le programme du collège peut optimiser la réussite des élèves dans leur préparation aux standards rigoureux du lycée et à la transition vers le lycée, l'enseignement postsecondaire et le monde du travail.

Les parents/tuteurs légaux et les familles sont les principaux acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant ; et le Conseil considère le partenariat avec les parents/tuteurs légaux, les familles et la communauté comme un élément vital du processus éducatif. Il reconnaît que l'amélioration et l'entretien de ces partenariats, en particulier avec des groupes reflétant la diversité de la communauté, est un moyen efficace de promouvoir la réussite scolaire ainsi que de soutenir la croissance intellectuelle, sociale, émotionnelle et physique des élèves dans leurs années d'apprentissage au collège.

## B. SUJET

Le collège est un moment crucial dans le processus au cours duquel les élèves élaborent un plan scolaire stimulant, adapté et exhaustif qui réponde aux critères d'obtention du diplôme d'études secondaires et reflète la pose d'objectifs pour la suite du lycée. Par conséquent, un programme de collège qui se veuille exhaustif ; un programme pédagogique rigoureux et différencié ; un personnel et une direction engagés de la meilleure qualité ; une structure organisationnelle collaborative mais flexible ; des activités extra-scolaires ; et des opportunités pour une communauté de parents et de parties prenantes engagées sont essentielles pour assurer le succès de chaque élève de Montgomery County Public Schools (MCPS). MCPS doit accomplir cet objectif dans le contexte de sa communauté diversifiée avec une variété de besoins éducatifs.

## C. POSITION

Les éléments suivants sont nécessaires dans l'établissement et l'entretien d'un programme d'enseignement rigoureux qui réponde aux besoins d'élèves adolescents :

### 1. Culture à l'école

Pour développer une culture qui favorise le développement intellectuel, la citoyenneté, la responsabilité et le respect de l'autre, les écoles collaboreront avec les parents/tuteurs légaux et d'autres membres de la communauté pour :

- a) Fournir un environnement stimulant et favorable dans lequel les élèves sont attendus, encouragés et ont la possibilité d'apprendre et de réussir dans les sphères les plus hautes.
- b) Encourager tous les élèves à suivre des cours stimulants sur le plan intellectuel et à participer à des activités parascolaires.
- c) Maintenir un environnement sûr, propice, et bien géré, qui encourage les relations positives parmi les élèves et entre les adultes et les élèves.
- d) Conformément à la politique ACA du Conseil d'éducation, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*, favoriser la compréhension de l'autre, le respect, et la compétence culturelle parmi les élèves et le personnel, sans égard à des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu, tel que défini dans la politique ACA.
- e) Organiser la communication avec la communauté, dans la mesure du possible, dans les langues parlées dans la communauté.

- f) Impliquer les parents/tuteurs légaux de manière à appuyer l'apprentissage, mettre l'accent sur la nécessité d'une planification à long terme de l'éducation pour en définitive atteindre des niveaux plus élevés de réussite chez les élèves.
- g) Travailler pour soutenir et assurer des opportunités équitables pour tous les élèves de bénéficier de tous les programmes académiques et activités scolaires.

## 2. Programme d'études, enseignement, et évaluation

L'approche de MCPS en matière de programme, d'enseignement et d'évaluation sera l'assurance d'un niveau de réflexion élevée pour tous les élèves du collège et répondra aux besoins particuliers à l'élève adolescent. La technologie sera intégrée dans le programme d'études ainsi que dans l'enseignement et l'évaluation afin de développer ou renforcer les intérêts et compétences des élèves relatifs à l'utilisation de la technologie.

- a) Le programme d'études préscolaires et élémentaires se conformera à la politique IFA du Conseil, *Programme d'études*, et au règlement MCPS IFA-RA, *Programme d'études*, pour inclure :
  - (1) Le programme d'études rédigé comprenant le cadre et les guides.
  - (2) Le programme enseigné, tel qu'il est mis en œuvre par les enseignants avec les élèves.
  - (3) Le programme d'études appris, tel que démontré par des évaluations de performance d'élèves.
  - (4) Le développement professionnel continu nécessaire pour assurer avec cohésion la mise en œuvre, le contrôle et la supervision.
  - (5) Le contrôle de la mise en œuvre du programme d'études par les enseignants, les administrateurs, et le personnel des services centraux.
- b) Les pratiques pédagogiques incorporeront différentes méthodes, stratégies et ressources, notamment de technologie, qui invitent les élèves à être des apprenants actifs et impliqués, et s'aligneront sur les politiques applicables du Conseil et la réglementation de MCPS, telles que les politiques IKA du Conseil, *Notation et relevés de notes*, IOA, *Education des élèves doués et*

*talentueux, IOD, Education des élèves en apprentissage de la langue anglaise, IOB, Education des élèves en situation de handicap et le règlement MCPS IHB-RA, Pratiques de regroupement scolaire.*

- (1) Les décisions relatives aux programmes et à la pédagogie conduiront à un plan à long terme pour une éducation exhaustive au lycée et seront basées sur une variété de facteurs tels que notamment le plan scolaire exhaustif stimulant des élèves, les centres d'intérêts des élèves et des parents, la motivation des élèves et l'analyse des données sur les résultats des élèves par rapport aux repères établis.
  - (2) Les élèves utiliseront la technologie tout au long du programme pour démontrer leur maîtrise et suivre leurs propres progrès académiques.
  - (3) Afin de permettre aux élèves de fonctionner et posséder un avantage compétitif dans une société mondiale et les préparer à utiliser la technologie dans l'ensemble du programme d'études, tous les élèves, en particulier ceux qui reflètent la diversité de la communauté, doivent avoir accès à la technologie et y être formés.
  - (4) Des pratiques pédagogiques différenciées comprendront l'accélération, les soutiens pour améliorer la performance d'élèves, l'enrichissement, et autres méthodes, selon le besoin, pour aider les élèves à atteindre leur potentiel académique. Ces pratiques aborderont les styles d'apprentissage ainsi que les différences physiques, sociales, et émotionnelles parmi les élèves.
  - (5) Dans la planification et la mise en œuvre de l'enseignement, les collègues s'appuieront sur les compétences particulières du personnel issu de l'éducation générale, alternative, du programme d'enseignement d'anglais comme seconde langue (ESOL) et de l'éducation spécialisée.
  - (6) Les pratiques pédagogiques doivent fournir des opportunités de leadership aux élèves ainsi que promouvoir le sens du discours et de l'expression de soi.
  - (7) Le critère d'apprentissage par le service étudiant (SSL) donnera aux élèves la possibilité d'apprendre au sein de la communauté et d'autres contextes non scolaires.
- c) Les pratiques d'évaluation, comme expliqué dans la politique du conseil IKA, *Notations et relevés de note*, sont un aspect important du cycle

d'enseignement et comprennent les éléments suivants :

- (1) Les pré-évaluations et les évaluations formatives, ainsi que les évaluations sommatives, utilisées pour communiquer les normes de réussite aux élèves, planifier et dispenser un enseignement pour atteindre les objectifs d'apprentissage, fournir aux élèves des commentaires au moment nécessaire sur leur performance et offrir des opportunités supplémentaires aux élèves d'apprendre et de démontrer l'apprentissage.
- (2) Un programme d'évaluation exhaustif aligné aux normes du comté et de l'état, ainsi qu'aux normes nationales, qui comprend :
  - (a) La représentation de la performance d'un élève selon différents indicateurs dans le temps.
  - (b) La preuve de l'apprentissage des élèves, que les enseignants recueillent dans le temps au moyen de différentes méthodes.
  - (c) Les commentaires importants aux élèves, aux parents, aux enseignants, à l'administration et au groupe scolaire sur le sujet des résultats d'un élève.
  - (d) Une communication claire et rapide aux parents et aux élèves s'agissant des critères de notation.
  - (e) Une cohérence au sein de et parmi les écoles.
- (3) Le réenseignement et la réévaluation font partie intégrante d'un cycle d'enseignement rigoureux qui favorise l'apprentissage. Les procédures de réévaluation sont justes, promeuvent un enseignement et un apprentissage pragmatique et sont gérables dans le cadre du cycle d'enseignement.

### 3. Structure d'organisation

Les structures d'organisation conçues pour promouvoir et maintenir la performance des collèges optimisent les périodes d'apprentissage et offrent les opportunités d'établir des relations positives entre les élèves, le personnel, les parents et les membres de la communauté, et permette la mise en place de la transition, le placement et la continuité du programme des élèves à chaque niveau. Les structures d'organisation efficaces, flexibles, et collaboratives incluent :

- a) Des opportunités de collaboration pour les enseignants du niveau de grade, des différentes matières et des cours en option.
  - b) Des opportunités pour le personnel de rencontre des parents pour échanger autour du progrès des élèves.
  - c) Des programmes d'intervention et d'enrichissement ainsi que des cours en option basés sur les centres d'intérêt.
  - d) La capacité de reconfigurer les emplois du temps pour prendre en charge des unités interdisciplinaires uniques et/ou des opportunités éducatives améliorées.
  - e) Des petites communautés d'apprentissage.
  - f) Des plans d'implantation exhaustifs et cohérents.
4. Opportunités d'apprentissage prolongé (Extended Learning Opportunities)

Les collèges peuvent fournir un soutien pédagogique coordonné par le biais de programmes académiques qui aident les élèves à satisfaire les standards tout en offrant des opportunités d'accélération. Ces programmes doivent être fondés sur des relations positives entre les élèves et le personnel, et présentés de manière à impliquer les élèves et à répondre aux besoins d'apprenants divers.

Les opportunités d'apprentissage académique prolongé du collège doivent être alignées sur le programme et aider les élèves à atteindre voire dépasser les attentes des cours de niveau de grade scolaire ou supérieur à celui-ci.

En outre, les activités parascolaires doivent offrir aux élèves la possibilité d'explorer leurs centres d'intérêts, conformément à la politique du conseil IQD, *Eligibilité académique aux activités extra-scolaires* et au règlement MCPS IQD-RB, *Eligibilité académique pour les élèves du collège qui participent à des activités extra-scolaires*. Ces activités extra-scolaires, telles que la participation aux arts et aux sports compétitifs et non compétitifs et à d'autres clubs, amélioreront le développement social et émotionnel des élèves et viendront promouvoir une implication plus entière à l'école.

5. Leadership et développement professionnel

Les systèmes de croissance professionnelle de MCPS incluent des opportunités régulières et systématiques d'accroître ses connaissances, ses compétences et sa capacité à améliorer continuellement le processus d'enseignement et

d'apprentissage, à destination de tous les administrateurs, enseignants et personnel des services de soutien. Le bureau central soutiendra les processus à établir à l'échelle de l'école pour :

- a) Suivre et communiquer la vision, les objectifs, et les plans d'action du programme, de l'école, ou de la salle de classe.
- b) Travailler avec les parties prenantes afin d'aider ériger une vision et mettre en œuvre des méthodes qui viendront soutenir une organisation produisant les meilleurs résultats, axée sur l'amélioration continue.
- c) Identifier des leaders potentiels qui participeront à des opportunités de croissance professionnelle conçues en vue d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage.
- d) Développer des capacités internes qui renforcent le programme ainsi que la capacité du personnel scolaire de satisfaire sa vision, ses objectifs, et ses plans d'action ainsi qu'à établir des attentes élevées pour tous les élèves.
- e) Offrir un perfectionnement professionnel au personnel de l'école sur les méthodes pragmatiques de communication et d'implication de tous les parents, dans le but de promouvoir l'amélioration de la réussite des élèves.
- f) Offrir un perfectionnement professionnel au personnel scolaire pour approfondir ses connaissances sur le contenu, les compétences, l'utilisation de la technologie, la différenciation et la prestation de l'enseignement.

6. Implication et communication avec les parents et la communauté

Conformément à la politique ABA du Conseil, *Implication de la Communauté* ; la Politique ABC, *Implication des parents et de la famille*, et le règlement MCPS ABC-RA, *Implication des parents et de la Famille*, les parents et les membres de la communauté sont des partenaires essentiels dans le développement social et intellectuel des élèves. Ce partenariat bénéficiera des avantages suivants :

- a) Des opportunités pour les parents et les familles d'accroître leur capacité à soutenir la réussite scolaire de leurs enfants.
- b) Des opportunités pour les parents de fournir des commentaires et retours d'expérience et de participer à la prise de décision au sujet des programmes scolaires, sociaux et extra-scolaires.
- c) Un dialogue régulier entre les familles et les écoles pour fournir des

informations et solliciter des commentaires sur les progrès d'un enfant, ainsi que sur les politiques, réglementations et pratiques locales et systémiques, dans la mesure du possible dans les langues parlées dans la communauté.

- d) Différentes opportunités permettant aux familles et membres de la communauté de pouvoir participer avec les enfants dans des programmes, projets, activités, et événements préscolaires et scolaires.
- e) Des relations de collaboration avec des entreprises locales, des organismes communautaires, d'autres organismes et des établissements d'enseignement supérieur pour soutenir la réussite des élèves et l'implication des parents.

## 7. Ressources humaines

Il est essentiel que le personnel du collège possède les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires en matière de contenu pour répondre aux besoins d'un élève du collège. Des pratiques visant à recruter, attirer et maintenir en poste des enseignants de collège aux meilleures qualifications doivent être mises en œuvre pour répondre aux performances scolaires et aux besoins individuels des écoles. Ces besoins peuvent inclure notamment la participation au système de repas gratuits et à prix réduit, la mobilité, les élèves en situation de handicap et les élèves en apprentissage de l'anglais.

Dans chaque école, le personnel :

- a) Aura les meilleures qualifications dans les matières académiques de base et capable de fournir du contenu au travers de méthodes d'enseignement efficaces.
- b) Communiquera des exigences élevées aux élèves.
- c) Offrira des opportunités pour les communautés d'apprentissage professionnelles afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage.
- d) Connaîtra les caractéristiques de développement des adolescents et adhérera concept selon lequel tous les élèves peuvent apprendre.
- e) Développera des relations avec les élèves qui les impliqueront dans le processus d'apprentissage.
- f) Développera des relations entre les parents et le personnel pour soutenir le processus éducatif.

- g) Reflétera, dans la mesure du possible, la diversité de la population de MCPS.

#### D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1. Un programme éducatif qui met l'accent sur la réussite scolaire.
2. Des matières essentielles, des cours en options et des activités d'intérêt particulier intégrés dans tous les aspects du programme du collège et accessibles à tous les élèves.
3. Des programmes, des cours, des activités et des expériences d'apprentissage qui préparent les élèves à réussir leur transition vers le lycée, l'enseignement postsecondaire et le monde du travail.
4. Des partenariats avec les élèves, le personnel, les parents et les familles qui soutiennent et encouragent la réussite scolaire et la croissance intellectuelle, sociale, émotionnelle et physique des élèves en phase médiane de leurs années d'apprentissage.
5. Une culture qui favorise le développement intellectuel, ainsi que la citoyenneté, les responsabilités et le respect mutuel entre les élèves.

#### E. EXAMEN ET RAPPORT

La présente politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.

*Historique de la Politique:* Adopté par la résolution n°486-92, 22 juin 1992 ; modifiée par la résolution n°98-07 du 26 février 2007, modifications techniques par la Résolution n°319-17 du 26 juin 2017.

*Remarque :* avant la résolution n°486-92, ce sujet était régi par les dispositions suivantes : politique relative aux collèges, adoptée par la résolution n°827-77, le 13 décembre 1977 ; reformaté conformément à la résolution n°333-86 du 12 juin 1986 et à la résolution n°458-86 du 12 août 1986 ; annulée par la résolution n°347-88 du 27 juin 1988 ; la politique Junior High School Policy, adoptée par la résolution n° 163-74, 25 mars 1974 ; modifiée par la délibération n°827-77 du 13 décembre 1977 ; reformaté conformément à la résolution n°333-86 du 12 juin 1986 et à la résolution n°458-86 du 12 août 1986 ; annulée par la résolution n°347-88 du 27 juin 1988 ; nouvelle politique adoptée par la résolution n°347-88 du 27 juin 1988 ; annulée par la résolution n°486-92 du 22 juin 1992.

# DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.\*\*

<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*</b>	<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*</b>
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation</b>	<b>Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap</b>
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*</b>	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

\*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, [mccr@maryland.gov](mailto:mccr@maryland.gov) ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), [OCR@ed.gov](mailto:OCR@ed.gov), ou [www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html](http://www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html).

\*\*Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse [PIO@mcpsmd.org](mailto:PIO@mcpsmd.org). Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) [mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org](mailto:mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org), ou [MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org](mailto:MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org).